



Livret d'accueil 2023 Fréhel



TEL : 02 96 41 40 12

@ : accueil@mairie-frehel.fr

www.frehel.info

www.dinan-agglomeration.fr



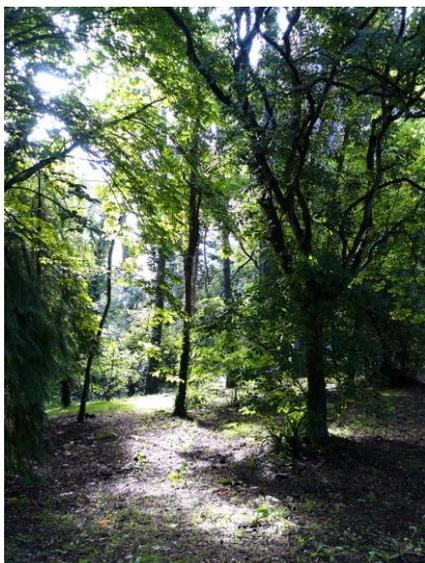
Présentation

Fréhel vous accueille	1	
Cadre institutionnel	2	
Fréhel en pratique	3	
Scolarité et jeunesse	4	
Renseignements réglementaires	5	

1- Fréhel vous accueille

Fréhel vient du breton « **fré** » (courant) et « **hel** » (haut).

Fréhel est une commune rurale, c'est également une commune littorale au sens de la loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.



Concours photos 2023

Le mot d'accueil

Vous avez choisi de venir vivre à Fréhel et nous nous en réjouissons. Venir s'installer à Fréhel, c'est faire le bon choix ! C'est en effet faire le choix d'une qualité de vie certaine.

Ce livret d'accueil, édité pour vous et à disposition des fréhelois et fréhelaises, vous permettra de découvrir toutes les facettes de la vie sociale, associative et économique de la commune. Il vous incitera, nous l'espérons, à y vivre pleinement en participant à ses activités sportives et culturelles. C'est un outil pratique destiné à vous guider dans vos démarches.

Fréhel est une commune où vous trouverez une grande variété de commerces de proximité qui font le rayonnement de notre commune, et sans qui nous ne pourrions afficher un tel dynamisme. Les services municipaux et vos élus se tiennent à votre disposition pour répondre aux questions.

Le conseil municipal



Madame le Maire : Michèle Moisan.

1^{er} Maire adjoint au camping et à la communication : M. Michel Calliot

2^{ème} Maire adjoint à l'urbanisme et à l'environnement : M. Didier Cholet

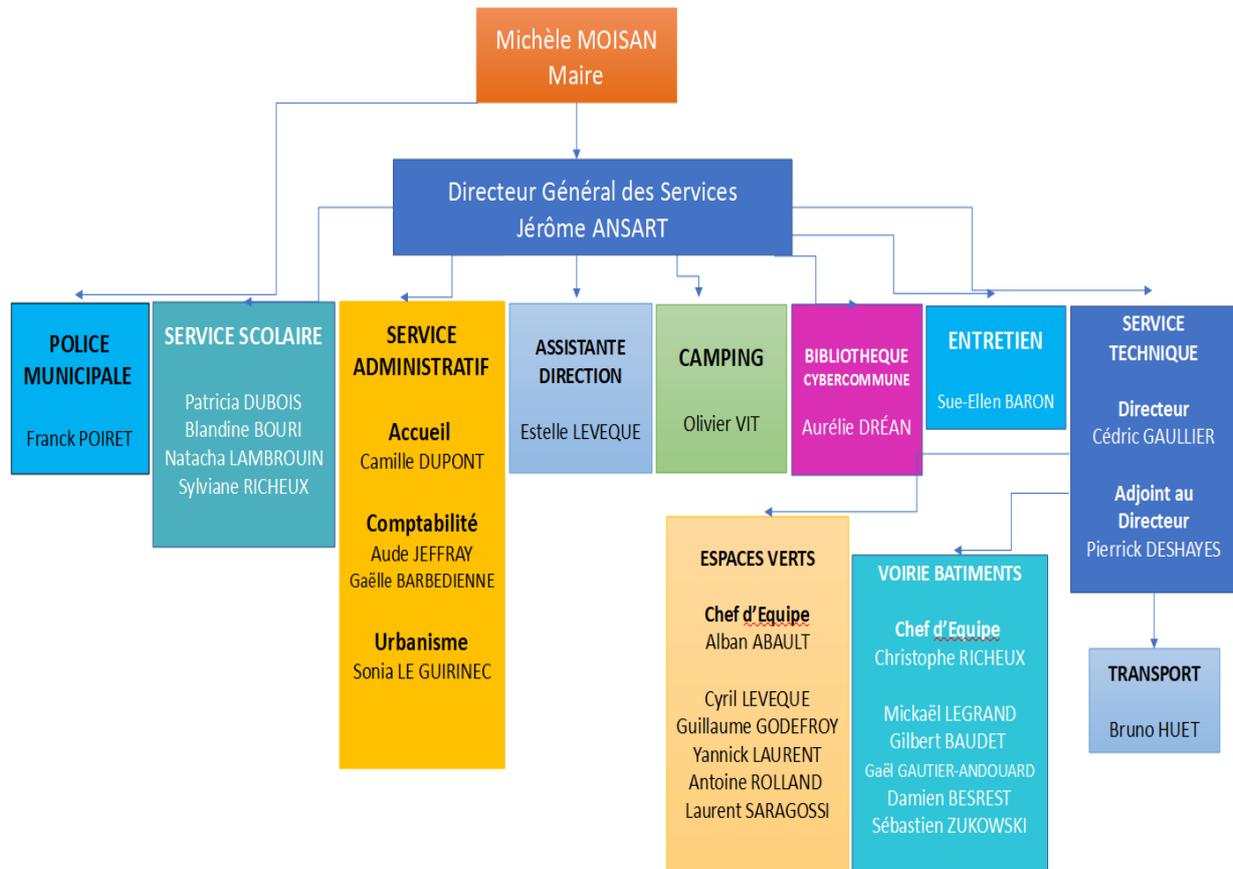
3^{ème} Maire adjointe à la vie associative, au sport et à la jeunesse : Mme Nicole Chatellier

4^{ème} Maire adjoint aux travaux, à la voirie, aux équipements communaux et aux affaires de la mer : M. Patrice Faudière

Conseillers délégués : Mme MARTIN (Affaires sociales), M. DALLET (Affaires scolaires), Mme MEHOUAS (Fêtes, cérémonies et événementiel)

Liste des élus : M. SECRETAIN, Mme COQUELIN, Mme CUCULI, M. RENOUARDIERE, Mme BRIARD, Mme DURAND, Mme NABUCET, M. GREBERT, M. BELLANGER, M. LEMOINE.

Organigramme des services



2- Cadre institutionnel

La communauté d'agglomération de Dinan comprenait à sa création 65 communes (dont déjà une commune en fusion-association depuis 1973, Pleslin-Trigavou), mais les anciennes communes de Dinan et Léhon ont depuis fusionné pour former une commune nouvelle, le **1er janvier 2018**, réduisant le nombre à 64 communes membres.

Depuis 2023, elle compte 65 communes grâce à l'intégration de Beaussais-sur-Mer.



Dinan agglomération en chiffres

932 km²

102994 Habitants

1 président et 14 vice-présidents

1 président appels d'offres

7 conseillers délégués

92 conseillers et 52 suppléants

548 agents en activité au 31/12/2021

Population par grandes tranches d'âges

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	95301	100,0	98913	100,0	102994	100,0
0 à 14 ans	17350	18,2	17655	17,8	17483	17,0
15 à 29 ans	13259	13,9	13123	13,3	13244	12,9
30 à 44 ans	17995	18,9	17398	17,6	17168	16,7
45 à 59 ans	19368	20,3	19554	19,8	20520	19,9

2009	%	2014	%	2020	%	
60 à 74 ans	16425	17,2	18953	19,2	21936	21,3
75 ans ou plus	10904	11,4	12229	12,4	12643	12,3

Liste des compétences de l'agglomération

Eau et cadre de vie : traitement, assainissement, GEMAPI, collecte et traitement des déchets.

Sanitaire et social : aide à la petite enfance, centre intercommunal d'action sociale.

Politique de la ville : programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Développement et aménagement économique : actions de développement économique.

Développement et aménagement social et culturel : activités culturelles, péri-scolaires, sportives.

Développement touristique : élabore et met en œuvre la stratégie **touristique** communautaire, en lien étroit avec l'Office de **Tourisme**.

Aménagement de l'espace : Le **SCOT-AEC** (Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat), Plans Locaux d'Urbanisme, organisation de la mobilité.

Voirie : entretien et création.

Logement et habitat : politique local de l'habitat social et non social.

Depuis sa création, l'agglomération a engagé des chantiers importants : fiscalité, assainissement, GEMAPI, prévention de la délinquance, voirie, urbanisme, schéma de développement, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, couverture numérique de Très Haut débit...

Les chiffres clés

- Plus de 9.000 acteurs économiques (y compris les professions libérales et micro-entreprises).
- 33.447 emplois publics et privés.
- Taux de chômage : 5.8 % (1er trimestre 2023).
- **43** zones d'activités représentant 500 hectares + **13** zones d'activités commerciales et **5** lieux d'accueil pour les jeunes entreprises répartis sur l'ensemble du territoire.
- Des domaines d'activités très diversifiés.

3- Fréhel en pratique

Horaires d'accueil de la mairie au public

JOURS	HORAIRES
LUNDI	8h30-12h30 / 13h30-17h
MARDI	8h30-12h30 / Ferme public
MERCREDI	8h30-12h30
JEUDI	8h30-12h30 / Fermé public
VENDREDI	8h30-12h30 / 13h30-17h
SAMEDI	Fermé

Permanence du maire

Madame le Maire est présente en mairie tous les jours. Pour toutes les demandes de rendez-vous, merci de contacter le secrétariat en précisant le motif au 02 96 41 40 12.

Bibliothèque municipale

Située dans le bourg, la bibliothèque vous accueille du mardi au samedi. Ouverte à toutes et tous, l'accès et l'inscription sont gratuits. Vous y trouverez tous types de livres pour enfants et adultes, mais aussi des CD, des DVD et un accès aux ressources en ligne. Un espace public numérique (EPN) est à votre disposition pour accéder à Internet depuis des ordinateurs sur place, faire des impressions et des photocopies, ou utiliser le wifi depuis votre propre appareil.

Grâce au réseau Lirici, la carte de bibliothèque, totalement gratuite, vous donne accès à toutes les bibliothèques du réseau de Dinan Agglomération.

Tout au long de l'année, l'équipe vous propose des animations de tous types dans et hors les murs : lectures, ateliers informatiques, art floral, conversations en anglais, jeux de société, bibliothèque de plage... pour les petits et les grands !

Depuis octobre 2023, des travaux sont en cours pour faire de l'ancienne bibliothèque une médiathèque moderne et accueillante. Le temps du chantier, la bibliothèque est relogée dans la salle de la Grande Abbaye.

Informations municipales

La mairie diffuse chaque semaine un bulletin municipal « Fréhel.infos », à retrouver à la mairie, dans les services municipaux et dans la plupart des commerces fréhelois.

Le site internet www.frehel.info permet également aux citoyens d'avoir accès à toutes les informations concernant la commune.

Règles de civisme

Taille des haies

Obligations légales :

Les plantations comme les arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite séparative de votre terrain et de celui de votre voisin, à condition de respecter une distance minimum.

Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.

Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

Mode de calcul : la distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre, la hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Brûlage des déchets verts

Du 1er octobre jusqu'à la fin du mois de février, tout brûlage à l'air libre doit être déclaré.

Le brûlage à l'air libre des déchets autres que les déchets verts est interdit toute l'année.

[L'arrêté préfectoral du 9 juillet 2012 régleme nte l'usage du feu](#)

Nuisances sonores

Pour les particuliers, les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage sont autorisés les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30. Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

[Pour les Côtes d'Armor l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990](#)



Déjections canines

Sur les espaces publics, les possesseurs d'animaux doivent les tenir en laisse et ramasser les déjections.



Les numéros utiles

Médecins :

MADAY 02 96 86 39 86
BROC 02 96 88 09 28

Infirmières :

- BRETON & DENOVAL 02 96 41 55 79

Kinésithérapeute :

- DESCLOS N. 02 96 41 57 30

Maison de santé :

- Ostéopathe : R. BOITARD 06 02 37 13 32
- Cabinet d'Infirmière 02 96 41 59 94
- Psychologue : L. GAUTHIER 06 77 30 59 57
- Orthophoniste : C. PEYRET 06 63 60 18 37
- Kinésithérapeute : M. SINDA 02 96 83 57 38

- Bibliothèque 02 96 41 51 12
- Accueil mairie Fréhel 02 96 41 40 12
- Pompes funèbres Fréhel 02 96 41 30 21
- Ambulance Taxi du Cap 02 96 41 40 09
- Pharmacie de Fréhel 02 96 41 40 07
- Ecole publique 02 96 41 51 04
- Police municipale 02 96 41 40 12
- Fréhel Office de Tourisme 08 25 95 01 22
- Foyer Logement Les Blés d'Or 02 96 41 55 28
- Dinan Agglomération 02 96 87 14 14
- Comité d'entraide de Matignon 02 96 41 12 47
- Maison de Département Dinan 02 96 85 81 60

Déchetterie de Matignon

L'accès se fait par un badge, dont la demande doit être faite à Dinan Agglomération, à l'antenne de Matignon, accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

Contact : 02 96 41 12 63

Service Déchets (ligne directe) : 02 96 41 26 89

Horaires :

JOURS	1er octobre au 31 mars	1er avril au 30 septembre	Juillet et août
LUNDI		13h30 - 17h30	9h - 12h / 13h30 - 18h00
MARDI	9h - 12h / 13h30 - 17h30	9h - 12h / 13h30 - 17h30	9h - 12h / 13h30 - 17h30
MERCREDI	9h - 12h / 13h30 - 17h30	9h - 12h / 13h30 - 17h30	9h - 12h / 13h30 - 17h30
JEUDI	9h - 12h / 13h30 - 17h30	9h - 12h / 13h30 - 17h30	9h - 12h / 13h30 - 17h30
VENDREDI	9h - 12h / 13h30 - 17h30	9h - 12h / 13h30 - 17h30	9h - 12h / 13h30 - 17h30
SAMEDI	9h - 12h / 13h30 - 17h30	9h - 12h / 13h30 - 17h30	9h - 12h / 13h30 - 17h30

Gestes de réduction et de tri des déchets

- Je trie tous les emballages et les papiers.
- Je dépose mes déchets non recyclables non compostables en sacs fermés dans le bac individuel à ordures ménagères.
- Je réutilise mes déchets de jardin en paillis pour mon potager ou mon jardin d'ornement.
- Je lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Je dépose les bouteilles, les pots et les bocaux en verre dans les colonnes dédiées, sans capsule, bouchon ni couvercle.
- J'utilise les bennes en libre accès pour déposer mes cartons volumineux. Pour qu'ils soient bien recyclés, je pense à retirer le polystyrène, les éléments plastique, les sangles.
- Je dépose mes textiles en points de collecte.
- Je dépose mes lampes et mes piles usagées dans les points de collecte des distributeurs.

Colonnes de récupération des déchets

L'accès à ces colonnes se fait par badge – le même que celui permettant l'accès à la déchetterie de Matignon. Retirez-le au siège de la Communauté de communes de Dinan à l'antenne de Matignon – Rue du Chemin Vert à MATIGNON, accompagné d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Ce badge vous permettra d'accéder à l'ensemble des colonnes du territoire.

Actuellement, des colonnes sont installées aux emplacements suivants sur la commune de Fréhel : Les Arcades, Allée des Bungalows, Place de Bretagne, Place Louis Andouard et la Carquois.

Contacts: Dinan Agglomération – Antenne de Matignon – Service Déchets : 02 96 41 26 89 - dechets@dinan-agglomeration.fr



Les permanences à retenir

Pour vos démarches administratives et obtenir les renseignements adéquats, des permanences de différentes administrations sont mises en place sur Matignon :

- **Mission locale** : en mairie le mercredi de 9h à 11h30, sur rendez-vous, en appelant le 02.96.41.32.67
- **CPAM** : en mairie de Matignon sur rendez-vous en appelant le 3646 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ou également le 1er mercredi de chaque mois de 10h30 à 12h (hors vacances scolaires)
- **Comité Cantonal d'Entraide (ADSCE)** : Zone Artisanale du chemin Vert : Lundi, mardi, jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 ; Mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et l'après-midi en appelant le 02.96.41.12.47
- **CLIC** : Centre Local d'Information et de Coordination, lieu de ressource pour personne âgée. Prendre RDV auprès du Comité Médico-Social de Lamballe. Permanence le 4ème vendredi de chaque mois en appelant le 02.96.50. 07.10
- **MSA**: sur rendez-vous en téléphonant au 02 96 78 87 00 ou sur le site <http://www.msa.fr>
- **France services** : à Matignon et Saint-Cast-le-Guildo. Informations au 02 96 41 24 40 ou sur <https://www.france-services.gouv.fr/le-reseau/france-services-matignon-saint-cast-le-guildo>
- **Assistants sociaux** : sur rendez-vous en téléphonant à la Maison Départementale de Dinan au 02.96.85.81.60
- **CAF** : à Lamballe, 12 rue de la poste Saint Martin-Tel : 08.10.25.22.10 : le mercredi de 9h à 12h ou à Dinan Centre Social : 5 Bis rue Gambetta : tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- **CRAM de Bretagne** du lundi au vendredi de 8h à 17h sur rendez-vous en téléphonant au 3960
- **Véolia** : service Clientèle - 08.11.90.49.05
- **EDF** : service clientèle – 09.69.32.15.15

Commerces

La commune compte près d'une soixantaine d'établissements répartis sur l'ensemble de son territoire. La liste complète est disponible sur le site internet de la commune :

<https://frehel.info/fr/bu/88948/professionnels-et-commerçants>

Les marchés de Fréhel et des environs

Marchés à l'année sur Fréhel :

- Le mardi matin au bourg de Fréhel ;
- En juillet et août : le mardi en semi-nocturne (16h-22h) à Pléhérel-Plage et le dimanche matin à Sables d'Or Les Pins.

Les Transports

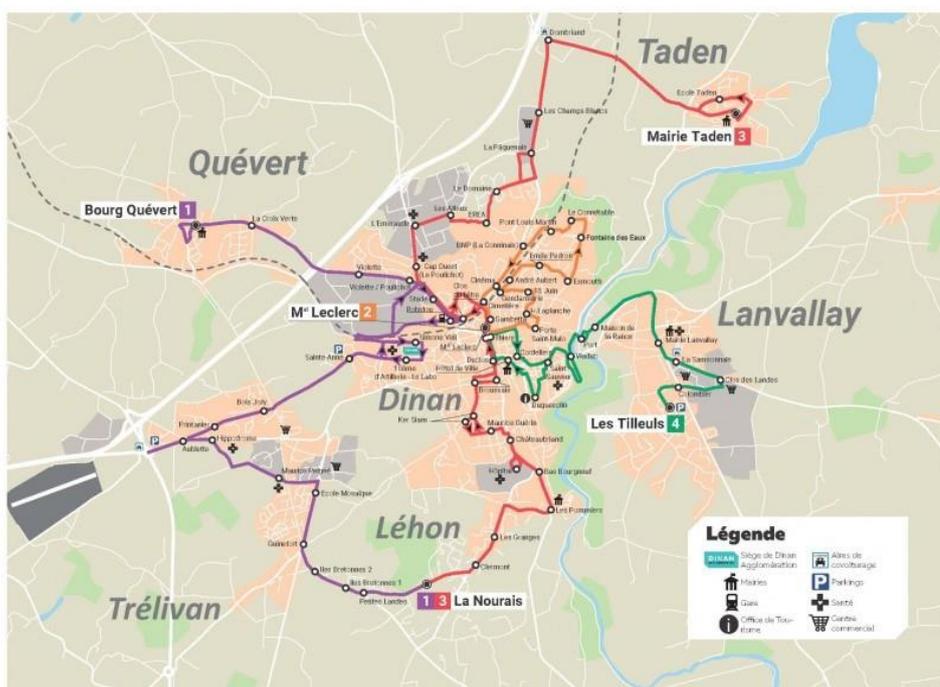
Pour toutes les informations concernant les transports municipaux, rendez-vous sur le site Frehel.info : <https://frehel.info/fr/rb/25885/les-transports-2>

Pour les personnes ne disposant pas de véhicule, un transport en mini-bus est assuré par la municipalité à destination des grandes surfaces, au tarif de 2 € pour un aller-retour :

1. Mardi à 10h pour Les Jeannettes à Erquy
2. Vendredi à 10h pour Matignon

La commune est desservie de la manière suivante pour les transports :

- Le ligne 2 BreizhGo pour aller jusqu'à Saint Briec.
- Pour le transport scolaire, téléphoner au 02 99 300 300.
- Service Dinamo de Dinan Agglomération : Dds aires de covoiturage desservent des zones activités économiques et de services publics en accès gratuit. Ci-dessous la carte :



Les associations

La commune est riche de plus d'une cinquantaine d'associations. Retrouvez les sur le site de la commune : <https://frehel.info/fr/as/88909/annuaire-des-associations-26>

4- Scolarité et jeunesse

L'école publique de Fréhel

L'école de Fréhel propose un accueil des élèves de la maternelle au CM2 répartis en quatre classes. La semaine scolaire se déroule sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

L'école est ouverte le matin à 8h50, l'après-midi à 13h35.

La classe du matin commence à 9h00 et se termine à 12h15, celle de l'après-midi commence à 13h45 et s'achève à 16h30.



Pour tous renseignements contactez la directrice au 02.96.41.51.04 ou 06.16.78.60.48

www.ecolepublique-frehel.fr

Une garderie périscolaire, qui offre un accès direct à l'école, peut accueillir vos enfants de 7h à 9h et de 16h30 à 19h00. Les renseignements sont à prendre en mairie.

Le paiement de la garderie et de la restauration scolaire s'effectue par prélèvement ou par tout autre moyen à la perception de Dinan. Le prix du repas du restaurant scolaire est fixé à 3,30€ (tarif au 1/09/2023).

Les centres d'activités pour les jeunes et pendant les vacances

Tout un panel d'activités est proposé aux enfants de la commune sur le territoire et aux environs pendant les périodes scolaires et les vacances. Pour les enfants de 3 à 13ans, l'ALSH de Matignon propose des animations adaptées à l'âge des enfants pour les mercredis et les vacances scolaires.

L'ALSH bénéficie d'un espace de jeux extérieur.

Contact : alsh.matignon@dinan-agglomeration.fr

APMI L'atelier des pratiques musicales intercommunal

L'Atelier des Pratiques Musicales Intercommunal propose un enseignement complet adapté à tous les profils de musiciens, apprentis ou confirmés. Son organisation pédagogique collective permet une émulation et une motivation accrue pour l'élève.

Une ou plusieurs production(s) artistiques viennent ponctuer les travaux des élèves et professeurs en lien avec des associations culturelles locales ou des artistes.

Le site de l'APMI: <http://www.dinan-agglomeration.fr/Culture-sport-loisirs/Ecoles-de-musique>

5- Renseignements utiles – Démarches Administratives

Memo Urbanisme

Que vous effectuiez des travaux de ravalement, de pose de clôture, de portail, d'agrandissement de fenêtres... La réglementation du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) vous impose de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable) en mairie. Veuillez trouver ci-dessous un récapitulatif des différentes demandes.

QUELLES AUTORISATIONS, POUR QUELS TRAVAUX ?



Je modifie l'aspect extérieur

- 01 Création d'ouverture **Déclaration préalable**
- 02 Pose de panneaux solaires **Déclaration préalable**
- 03 Rénovation de toiture **Déclaration préalable**
- 04 Installation de fenêtre de toit **Déclaration préalable**
- 05 Ravalement, peinture de façade **Déclaration préalable**
- 06 Construction d'une pergola **Déclaration préalable**

Je construis une annexe

- 07 Construction abri de jardin, local technique, carport, ...
 - Moins de 5 m² de SP ou ES* **Aucune formalité**
 - Moins de 20 m² de SP ou ES* **Déclaration préalable**
 - Plus de 20 m² de SP ou ES* **Permis de construire**
- 08 Aménagement de garage en pièce habitable (avec ou sans modification de l'aspect extérieur) **Déclaration préalable**

Je réalise une extension

- 09 Construction pièce supplémentaire, véranda, terrasse couverte, ...
 - En zone urbaine (U)
 - Moins de 40 m² de SP ou ES* **Déclaration préalable**
 - Plus de 40 m² de SP ou ES* **Permis de construire**
 - Dans les autres zones (A, N, AU)
 - Moins de 20 m² de SP ou ES* **Déclaration préalable**
 - Plus de 20 m² de SP ou ES* **Permis de construire**

J'installe un portail ou une clôture

- (à l'alignement ou en limite séparative)
- 10 Édification ou modification de la clôture **Déclaration préalable**
- 11 Création ou modification de l'accès **Déclaration préalable**

J'installe une piscine enterrée ou hors sol

- 12 De moins de 10 m² installée moins de 3 mois/ an **Aucune formalité**
- De 10 à 100 m² sans couverture ou < 1,80 m **Déclaration préalable**
- De plus de 100 m² ou couverture à > 1,80 m **Permis de construire**

Le règlement du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est disponible sur le site de Dinan Agglomération (www.dinan-agglomeration.fr) et sur le site de la commune de Fréhel (<https://frehel.info>) . Pour toutes demandes de renseignements vous pouvez contacter le service urbanisme de la commune de Fréhel ☎02.96.41.40.12 ✉urbanisme@mairie-frehel.fr

ESPACE FRANCE SERVICES



matignon-saint-cast-le-guildo@france-service-services.gouv.fr

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Il est possible de solliciter les services de l'État ou partenaires de l'État suivants :

- La [Direction générale des finances publiques](#)
- [L'agence nationale des titres sécurisés \(ANTS\)](#)
- Point-Justice
- Pôle emploi
- [La Caisse nationale des allocations familiales](#)
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite
- La mutualité sociale agricole (MSA).

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle.

Espace France Services Matigon

02 96 41 24 40

JOURS	HORAIRES
MARDI	14h00-18h0
MERCREDI	9h00-13h00
VENDREDI	14h00-18h00

Espace France Services Saint Cast le Guildo

02 96 41 80 18

JOURS	HORAIRES
LUNDI	14h00-19h00
JEUDI	14h00-18h0
SAMEDI	09h00-12h00

L'inscription sur les listes électorales peut toute l'année sauf en cas de scrutin. C'est une démarche gratuite.

Le recensement des jeunes filles et garçons sont à effectuer à partir de 16 ans afin de réaliser la journée d'appel.

Pour toute question que vous pourriez vous poser que ce soit au niveau de la citoyenneté, de la famille, du travail, du logement, des transports et bien autre encore, n'hésitez pas à consulter le site service-public.fr. Vous y trouverez des fiches pratiques, textes de références, démarches en ligne ou formulaire qui peuvent vous être utile pour connaître vos droits et réaliser différentes démarches.

<https://www.service-public.fr/>